



Réclamations lors des Championnats suisses

Edition 2017 - Page 1

Doc.-N° 2.18.22 f

Se basant sur les Règles pour les concours (RC) des RTSp (Doc.-N° 1.10.4024 f, art. 38 Réclamations) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) il est possible, lors des Championnats suisses (CS), de déposer des réclamations.

1. Discipline des CS _____

2. Dépôt de la réclamation

Réclamation adressée au Jury du concours:

Date _____

Heure _____

3. Réclamation (condition de la compétition ou décision contre laquelle il est protesté)

4. Motif(s) de la réclamation (renvoi aux articles des Règles du tir sportif, Règlements et Dispositions d'exécution)

5. Réclamation déposée par

Nom _____

Prénom _____

Signature _____

Société _____

6. Informations relatives à la réclamation (à remplir par le Jury du concours)

Réclamation reçue:

Caution payée CHF 50.-

Date _____

Heure _____

Signature _____

9. Appel auprès du Jury d'appel

(lorsque le désaccord subsiste, l'affaire peut être portée devant le Jury d'appel – art. 39 RC)

10. Motif(s) de l'appel**11. Informations relatives à l'appel**

Appel déposé par:

Nom _____

Heure _____

Signature de la
personne faisant
appel _____**12. Informations relatives à l'appel (à remplir par le Jury d'appel)**

Appel reçu:

Caution payée CHF 100.-

Date _____

Heure _____

Signature de la personne
qui a reçu l'appel _____

13. Décision du Jury d'appel (à remplir par le président)

Décision du jury d'appel et date à laquelle elle a été prise:

Date _____ Heure _____

L'appel est retenu repoussé

14. Motifs de la décision du Jury d'appel

Signature du président du Jury
d'appel _____

La décision du Jury d'appel est définitive!